Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8370161
Centre d'intérêt: 160

Harrison, Edey.

Analyse des coûts : rapport / Edey Harrisson, Jules Gravel ; [pour] la Direction des services administratifs, Ressources financières. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction régionale de la Côte-Nord, 1982.
21 f. ; 28 cm.

Code: 51-7009.

Cote Dewey: 379.11'09714/H323a Cote LC: LB/2891/.03

Descripteur(s): *Finances scolaires *Dépenses *Coût par étudiant *Analyse de coût *Personnel enseignant *Commission scolaire *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

L'étude présente les données financières comparatives des commssions scolaires de la Côte-Nord pour l'année 1982-1983. Ces données consistent en des coûts unitaires établis selon les fonctions et champs d'activités définis dans le système d'information financière. Les coûts unitaires sont obtenus en divisant la dépense concernée par la clientèle qui a servi à l'établissement des prévisions budgétaires pour l'année 1982-1983.

Les informations proviennent des prévisions budgétaires des commissions scolaires de la région de la Côte-Nord présentées selon le système d'information financière pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Les données ont été colligées selon la méthode d'allocation des ressources des règles budgétaires pour l'année 1982-1983: 1. personnel enseignant; 2. autres personnels; 3. autres coûts.

Les dépenses effectives totales sont de 96 449 804$, alors que le niveau subventionné des dépenses est de 90 055 182$, ce qui représente 93,4% des dépenses de l'ensemble des commissions scolaires de la région. Il ressort de l'étude que, dans l'ensemble, le coût total par élève est moins élevé dans les commissions scolaires intégrées que dans les commissions scolaires locales. Toutefois, ces deux catégories de commissions scolaires ont un coût moyen inférieur à la moyenne pour la région.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 09
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8370161

HAUTERIVE Tél.: 589-5748
625, boul. Laflèche
loc. 347 — Hauterive G1C 1C5

SEPT-ILES Tél.: 968-6420
106, Napoléon
1er étage — Sept-Iles G4R 4L2

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CÔTE-NORD

09

RAPPORT

" ANALYSE DE COÛTS "

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des réseaux

8081-548

51-7009

E D U Q 8370161

R A P P O R T

" A N A L Y S E D E C O Û T S "

La Direction des services
administratifs

Ressources financières
Edey Harrisson
Jules Gravel

Hauterive, le 30 septembre 1982

TABLE DES MATIÈRES

Page

I - Introduction 1

II - Méthodologie 4

1ère section

Article I: Personnel enseignant 6

Article II: Autres personnels 7

Article III: Autres coûts 8

Tableau 1 9

Tableau 2 11

Tableau 3 13

2e section

Article I: Personnel enseignant 15

Article II: Autres personnels 15

Article III: Autres coûts 16

Péréquation 16

Tableau 4 17

Tableau 5 19

Tableau 6 21

III - Conclusion 23

INTRODUCTION

I.I Objet du rapport

L'objet du présent rapport est de présenter les données comparatives des commissions scolaires de la Côte-Nord (09) pour l'année 1982-1983. Ces données comparatives sont en fait des coûts unitaires établis selon les fonctions et champs d'activités définis dans le système d'information financière et à partir des prévisions budgétaires des commissions scolaires de la région de la Côte-Nord (09) pour l'année 1982-1983. Ces coûts unitaires sont obtenus en divisant la dépense concernée par la clientèle qui a servi à l'établissement des prévisions budgétaires pour l'année 1982-1983.

En publiant ces données par organisme, la Direction régionale de la Côte-Nord entend permettre à chacune des commissions scolaires de procéder facilement et rapidement à des comparaisons des coûts unitaires avec l'ensemble des commissions scolaires de la région de la Côte-Nord (09) ou de même catégorie.

Enfin, ces données comparatives sont établies selon le concept de la dépense effective.

... 2

I.2 Source d'information et portée interprétative des données.

La seule et unique source d'information est les prévisions budgétaires des commissions scolaires de la région de la Côte-Nord (09) présentées selon le système d'information financière pour le secteur préscolaire, primaire et secondaire. Les données ont été colligées selon la méthode d'allocation des ressources des règles budgétaires pour l'année 1982-1983.

I.3 Contenu du rapport

Les données comparatives sont présentées en deux sections:

1e -le coût unitaire par élève, par article;

2e -les subventions pour couvrir les dépenses subventionnées et non subventionnées par article.

Chaque section comprend trois (3) tableaux qui présentent, en plus des coûts unitaires de la commission scolaire, des pourcentages correspondants.

... 3

1ère section

Tableaux suivants:

1- Répartition cumulative des dépenses effectives aux articles 1, 2 et 3;

2- Dépenses totales par élève aux articles 1, 2 et 3 et au total;

3- Surplus (...) ou déficit aux articles 1, 2 et 3 et au total.

2e section

Tableaux suivants:

4- Subvention ministérielle par élève aux articles 1, 2 et 3 et au total;

5- Pourcentage subventionné par rapport à la dépense aux articles 1, 2 et 3 et au total;

6- Dépense non subventionné par élève - au total.

... 4

II

MÉTHODOLOGIE

Afin de permettre une bonne compréhension et une meilleure interprétation des données relatives aux coûts unitaires, la présente partie du document vise à expliquer les différents concepts et méthodes de calcul utilisés.

2.1 Le concept de la dépense effective

La dépense effective est obtenue en soustrayant des dépenses brutes tous les revenus spécifiques que la commission scolaire encaisse de différentes sources.

Dans le concept de la dépense effective, on ne retient que les dépenses financées par les revenus de l'impôt foncier, par les subventions statutaires, d'équilibre budgétaire et par les autres revenus généraux pour le secteur préscolaire, primaire et secondaire.

2.2 Le concept de la subvention

Dans ce concept, ne sont retenus que les revenus qui contribuent au niveau suventionné des dépenses et les revenus qui pourvoient au montant non subventionné des dépenses.

Il est important de mentionner que les moyennes obtenues pour l'ensemble des tableaux ne tiennent pas compte des données unitaires de la commission scolaire du Littoral en vertu de son statut particulier dans la région de la Côte-Nord (09).

Également, vu qu'il n'y a qu'une (1) seule commission scolaire Régionale dans la région, on n'a pas jugé nécessaire de montrer cette catégorie de commission scolaire.

I[ère] SECTION

Dans chacun des tableaux, la nomenclature suivante est employée:

A - Article I: Personnel enseignant

Les dépenses et les revenus spécifiques ont été regroupés dans les champs d'activités suivants, afin de déterminer les dépenses effectives pour l'année 1982-1983:

11000 Éducation préscolaire;
12000 Enseignement primaire;
13000 Enseignement secondaire général;
14000 Enseignement secondaire professionnel;
15000 Adaptation scolaire;
55200 Perfectionnement des enseignants;
76000 Sécurité d'emploi (enseignants).

Pour chacune de ces activités, les natures des dépenses suivantes ont été incluses:

100 -Rémunération;
200 -Contribution de l'employeur;
500 -Services, honoraires et contrats concernant les enseignants;
600 -Dépenses de transfert, s'il y a lieu.
-À l'exception du champs d'activités 55200 ou toutes les dépenses sont regroupées à cet article.

... 7

B - Article II - Autres personnels

Les dépenses et les revenus spécifiques ont été regroupés dans les champs d'activités suivants, afin de déterminer les dépenses effectives pour l'année 1982-1983:

11000 Éducation préscolaire;
12000 Enseignement primaire;
13000 Enseignement secondaire général;
14000 Enseignement secondaire professionnel;
15000 Adaptation scolaire;
16000 Moyens d'enseignement;
17000 Consultation et animation;
31000 Résidences;
32000 Services alimentaires;
36000 Service de garde;
51000 Administration générale;
52000 Informatique;
53000 Gestion des écoles;
54000 Gestion des activités éducatives;
55000 Gestion des ressources humaines;
56000 Gestion financière;
57000 Gestion des équipements;
76000 Sécurité d'emploi (Autres personnels).

Pour chacune de ces activités, les natures des dépenses suivantes ont été incluses:

100 -Rémunération;
200 -Contribution de l'employeur;
500 -Services, honoraires et contrats concernant les autres personnels;
600 -Dépenses de transfert, s'il y a lieu.

C - Article III - Autres coûts

Les dépenses et les revenus spécifiques ont été regroupés dans les champs d'activités suivants, afin de déterminer les dépenses effectives pour l'année 1982-1983:

11000 Éducation préscolaire;
12000 Enseignement primaire;
13000 Enseignement secondaire général;
14000 Enseignement secondaire professionnel;
15000 Adaptation scolaire;
16000 Moyens d'enseignement;
17000 Consultation et animation;
31000 Résidences;
32000 Services alimentaires;
33000 Aide à la pension;
36000 Service de garde;
51000 Administration générale;
52000 Informatique;
53000 Gestion des écoles;
54000 Gestion des activités éducatives;
55000 Gestion des ressources humaines;
56000 Gestion financière;
57000 Gestion des équipements.

Pour chacune de ces activités, les natures des dépenses suivantes ont été incluses:

300 -Frais de voyage;
400 -Fourniture et matériel;
500 -Services, honoraires et contrats;
600 -Dépenses de transfert;
800 -Autres dépenses.

TABLEAU numéro I

Ce tableau démontre que pour:

A) L'ensemble des commissions scolaires,

En moyenne 57,01 % des dépenses sont effectuées à l'article I alors que, 24,46 % sont effectuées à l'article II et 18,53 % à l'article III. Sept (7) commissions scolaires sur douze (12) effectuent plus de dépenses que la moyenne à l'article I, contre six (6) commissions scolaires à l'article II et huit (8) commissions scolaires à l'article III.

B) Les commissions scolaires locales,

En moyenne 57,20 % des dépenses sont effectuées à l'article I alors que, 23,70 % sont effectuées à l'article II et 19,10 % à l'article III. Une (1) commission scolaire sur six (6) effectue plus de dépenses que la moyenne à l'article I dont une (1) commission scolaire est égale à la moyenne, contre trois (3) commissions scolaires à l'article II et trois (3) commissions scolaires également à l'article III.

C) Les commissions scolaires intégrées,

En moyenne 58,60 % des dépenses sont effectuées à l'article I alors que, 23,55 % sont effectuées à l'article II et 17,85 % à l'article III. Deux (2) commissions scolaires sur cinq (5) effectuent plus de dépenses que la moyenne à l'article I, contre trois (3) commissions scolaires à l'article II et trois (3) commissions scolaires à l'article III.

... 10

Répartition cumulative des dépenses aux articles I, 2 et 3 et au Total

MOYENNES

Pour:	L'ensemble des C.S. %	C.S. Locales %	C.S. Intégrées %
Article I:	57,01	57,20	58,60
Article 2:	24,46	23,70	23,55
Article 3:	18,53	19,10	17,85
TOTAL	100,00	100,00	100,00

Commission scolaire	Répartition selon les articles $ %	Article I	Article 2	Article 3	Total
531 C.S. Bersimis	$	4 329 370	1 610 097	1 528 672	7 468 139
	%	57,97	21,56	20,47	100
532 C.S. Manicouagan	$	16 024 446	6 369 571	4 407 987	26 802 004
	%	59,79	23,77	16,44	100
533 C.S. Tadoussac	$	3 299 072	1 264 128	1 081 367	5 644 567
	%	58,45	22,40	19,15	100
540 C.S.R. du Golfe	$	13 774 513	6 840 742	4 884 101	25 499 356
	%	54,02	26,83	19,15	100
541 C.S. de Gagnon	$	971 381	475 364	346 989	1 793 734
	%	54,15	26,50	19,35	100
542 C.S. Louis-Jolliet	$	2 397 900	1 189 100	617 260	4 204 260
	%	57,04	28,28	14,68	100
543 C.S. Port-Cartier	$	2 625 923	1 029 180	1 046 615	4 701 718
	%	55,85	21,89	22,26	100
544 C.S. Schefferville	$	735 573	297 190	430 792	1 463 555
	%	50,26	20,31	29,43	100
545 C.S. Sept-Iles	$	7 255 727	2 742 927	2 289 279	12 287 933
	%	59,05	22,32	18,63	100
546 C.S. Fermont	$	2 320 410	1 159 488	953 288	4 433 186
	%	52,34	26,16	21,50	100
573 C.S. Greater Seven Islands	$	915 438	439 742	245 213	1 600 393
	%	57,20	27,48	15,32	100
575 Syndics d'écoles pour la municipalité de Baie-Comeau	$	335 982	170 715	44 262	550 959
	%	60,98	30,99	8,03	100
689 C.S. du Littoral	$	5 047 720	2 701 773	1 844 042	9 593 535
	%	52,62	28,16	19,22	100

TABLEAU numéro 2

Ce tableau démontre le coût par élève selon les dépenses effectuées pour:

A) L'ensemble des commissions scolaires,

La moyenne du coût/élève par article est la suivante: à l'article I - 2 546 $, à l'article II - 1 135 $ et à l'article III - 855 $. Cinq (5) commissions scolaires sur douze (12) ont un coût/élève supérieur à la moyenne à l'article I, six (6) commissions scolaires à l'article II et trois (3) à l'article III.

B) Les commissions scolaires locales,

La moyenne du coût/élève par article est la suivante: à l'article I - 2 487 $, à l'article II - 1 097 $ et à l'article III - 926 $. Trois (3) commissions scolaires sur six (6) ont un coût/élève supérieur à la moyenne à à l'article I, trois (3) commissions scolaires à l'article II et une (1) commission scolaire à l'article III.

C) Les commissions scolaires intégrées,

La moyenne du coût/élève par article est la suivante: à l'article I - 2 519 $, à l'article II - 1 106 $ et à l'article III - 727 $. Une (1) commission scolaire sur cinq (5) a un coût/élève supérieur à la moyenne à l'article I, deux (2) commissions scolaires à l'article II et trois (3) commissions scolaires à l'article III.

... 12

Dépenses totales par élève aux articles 1, 2, 3 et au Total

MOYENNES

Pour:	L'ensemble des C.S. $	C.S. Locales $	C.S. Intégrées $
Article 1:	2 546	2 487	2 519
Article 2:	1 135	1 097	1 106
Article 3:	855	926	727
TOTAL	4 536	4 510	4 352

Commission scolaire — Répartition selon les articles ($ / %)		Article 1	Article 2	Article 3	Total
531 C.S. Bersimis	$	2 408	896	850	4 154
	%	57,97	21,56	20,47	100
532 C.S. Manicouagan	$	2 205	876	607	3 688
	%	59,79	23,77	16,44	100
533 C.S. Tadoussac	$	2 325	891	762	3 978
	%	58,45	22,40	19,15	100
540 C.S.R. du Golfe	$	3 033	1 506	1 075	5 614
	%	54,02	26,83	19,15	100
541 C.S. de Gagnon	$	2 076	1 016	741	3 833
	%	54,15	26,50	19,35	100
542 C.S. Louis-Jolliet	$	2 685	1 332	691	4 708
	%	57,04	28,28	14,68	100
543 C.S. Port-Cartier	$	2 113	828	842	3 783
	%	55,85	21,89	22,26	100
544 C.S. Schefferville	$	3 226	1 303	1 889	6 418
	%	50,26	20,31	29,43	100
545 C.S. Sept-Iles	$	2 106	796	665	3 567
	%	59,05	22,32	18,63	100
546 C.S. Fermont	$	2 385	1 191	980	4 556
	%	52,34	26,16	21,50	100
573 C.S. Greater Seven Islands	$	2 716	1 305	728	4 749
	%	57,20	27,48	15,32	100
575 Syndics d'écoles pour la municipalité de Baie-Comeau	$	3 274	1 674	434	5 402
	%	60,98	30,99	8,03	100
589 C.S. du Littoral	$	3 338	1 787	1 220	6 345
	%	52,62	28,16	19,22	100

TABLEAU numéro 3

Ce tableau démontre le surplus (...) ou le déficit par rapport aux dépenses.

A) Pour l'ensemble des commissions scolaires,

Le déficit moyen est de 6,63 % au total des articles. Sept (7) commissions scolaires sur douze (12) ont un déficit supérieur à la moyenne. Il est important de noter qu'à l'article I, sept (7) commissions scolaires affichent un surplus tandis qu'à l'article II, trois (3) commissions scolaires affichent un surplus et une (1) commission scolaire à l'article III.

B) Pour les commissions scolaires locales,

Le déficit moyen est de 7,47 % au total des articles. Quatre (4) commissions scolaires sur six (6) ont un déficit supérieur à la moyenne. Donc, trois (3) commissions scolaires sont en surplus à l'article I, une (1) à l'article II et aucune à l'article III.

C) Pour les commissions scolaires intégrées,

Le déficit moyen est de 5,61 % au total des articles. Trois (3) commissions scolaires sur cinq (5) ont un déficit supérieur à la moyenne. Donc, trois (3) commissions scolaires sont en surplus à l'article I, deux (2) commissions scolaires à l'article II et une (1) commission scolaire à l'article III.

... 14

Surplus (...) ou déficit aux articles 1, 2, 3 et au Total

MOYENNES

Pour:	L'ensemble des C.S. %	C.S. Locales %	C.S. Intégrées %
Article I:	1,48	2,23	0,95
Article 2:	5,01	6,27	3,57
Article 3:	20,28	21,71	16,70
TOTAL	6,63	7,47	5,61

Commission scolaire — Répartition selon les articles ($ / %)		Article I	Article 2	Article 3	Total
531 C.S. Bersimis	$	(130 555)	(114 086)	380 146	135 505
	%	(3,02)	(7,09)	24,87	1,81
532 C.S. Manicouagan	$	460 024	360 677	784 256	1 604 957
	%	2,87	5,66	17,79	5,99
533 C.S. Tadoussac	$	(153 115)	(7 275)	235 177	74 787
	%	(4,64)	(0,58)	21,75	1,32
540 C.S.R. du Golfe	$	(51 787)	319 948	1 448 536	1 716 697
	%	(0,38)	4,68	29,66	6,73
541 C.S. de Gagnon	$	42 246	71 956	57 792	171 994
	%	4,35	15,14	16,66	9,59
542 C.S. Louis-Joliet	$	(241 899)	214 932	103 115	76 148
	%	(10,09)	18,08	16,71	1,81
543 C.S. Port-Cartier	$	(52 288)	142 205	380 752	470 669
	%	(1,99)	13,82	36,38	10,01
544 C.S. Schefferville	$	96 000	(75 157)	106 710	127 553
	%	13,05	(25,29)	24,77	8,72
545 C.S. Sept-Iles	$	(25 492)	338 415	630 062	942 985
	%	(0,35)	12,37	27,52	7,67
546 C.S. Fermont	$	(35 009)	183 532	427 650	576 173
	%	(1,51)	15,83	44,86	13,00
573 C.S. Greater Seven Islands	$	76 674	15 362	20 107	112 143
	%	8,38	3,49	8,20	7,01
575 Syndics d'écoles pour la municipalité de Baie-Comeau	$	37 151	6 910	(11 409)	32 652
	%	11,06	4,05	(25,78)	5,93
689 C.S. du Littoral	$	59 939	(3 990)	(55 949)	0
	%	1,19	(0,15)	(3,03)	0

2e SECTION

Dans les trois (3) tableaux de cette section, nous traiterons du niveau des ressources qui contribuent au financement des dépenses subventionnées, ainsi que les dépenses non subventionnées.

A - Article I: Personnel enseignant

Cet article regroupe les ressources disponibles pour financer le coût du personnel enseignant. Ceci comprend une allocation de base, des allocations supplémentaires ainsi que la partie de l'allocation spécifique " Sécurité d'emploi " pour le personnel enseignant.

B - Article II: Autres personnels

Cet article regroupe les ressources disponibles pour financer le coût du personnel de direction, de gérance des écoles et des services, du personnel professionnel, administratif, technique et ouvrier. Ceci comprend une allocation de base, des allocations supplémentaires ainsi que la partie de l'allocation spécifique " Sécurité d'emploi " pour les autres personnels.

... 16

C - Article III: Autres coûts

Cet article regroupe les ressources disponibles pour financer les coûts non considé.és aux articles I et II. Ceci comprend une allocation de base, des allocations supplémentaires et l'allocation spécifique " Intérêt à court terme ".

D - Péréquation

Cette subvention a été répartie proportionnellement, selon les articles I, II et III aux commissions scolaires, qui en ont droit en vertu des règles budgétaires pour l'année 1982-1983.

TABLEAU numéro 4

Ce tableau démontre la subvention par élève qui est payé par le MEQ pour:

A) L'ensemble des commissions scolaires,

La moyenne de la subvention/élève est la suivante:

Article I	-	2 496 $
Article II	-	1 082 $
Article III	-	656 $
TOTAL		4 234 $

B) Les commissions scolaires locales,

La moyenne de la subvention/élève est la suivante:

Article I	-	2 417 $
Article II	-	1 043 $
Article III	-	1 717 $
TOTAL		4 177 $

C) Les commissions scolaires intégrées,

La moyenne de la subvention/élève est la suivante:

Article I	-	2 481 $
Article II	-	1 058 $
Article III	-	564 $
TOTAL		4 103 $

Les subventions par élève sont distribuées entre 3 293 $ et 5 859 pour un écart de 2 566 $.

... 18

Subvention par élève aux articles 1, 2, 3 et au Total

MOYENNES

Pour:	L'ensemble des C.S.		C.S. Locales		C.S. Intégrées	
	$	%	$	%	$	%
Article 1:	2 496	58,95	2 417	57,86	2 481	60,47
Article 2:	1 082	25,56	1 043	24,97	1 058	25,79
Article 3:	656	15,49	717	17,17	564	13,74
TOTAL	4 234	100,00	4 177	100,00	4 103	100,00

Commission scolaire — Répartition selon les articles ($ / %)		Article 1	Article 2	Article 3	Total
531 C.S. Bersimis	$	2 480	959	639	4 078
	%	60,81	23,52	15,67	100
532 C.S. Manicouagan	$	2 142	827	498	3 467
	%	61,78	23,85	14,37	100
533 C.S. Tadoussac	$	2 433	896	596	3 925
	%	61,99	22,83	15,18	100
540 C.S.R. du Golfe	$	3 044	1 436	756	5 236
	%	58,14	27,42	14,44	100
541 C.S. de Gagnon	$	1 985	862	618	3 465
	%	57,29	24,88	17,83	100
542 C.S. Louis-Jolliet	$	2 956	1 091	576	4 623
	%	63,94	23,60	12,46	100
543 C.S. Port-Cartier	$	2 155	713	536	3 404
	%	63,31	20,95	15,74	100
544 C.S. Schefferville	$	2 805	1 633	1 421	5 859
	%	47,88	27,87	24,25	100
545 C.S. Sept-Iles	$	2 113	698	482	3 293
	%	64,16	21,20	14,64	100
546 C.S. Fermont	$	2 421	1 003	540	3 964
	%	61,07	25,30	13,63	100
573 C.S. Greater Seven Islands	$	2 489	1 259	668	4 416
	%	56,36	28,51	15,13	100
575 Syndics d'écoles pour la municipalité de Baie-Comeau	$	2 930	1 606	546	5 082
	%	57,66	31,60	10,74	100
689 C.S. du Littoral	$	3 299	1 789	1 257	6 345
	%	51,99	28,20	19,81	100

TABLEAU numéro 5

Ce tableau veut démontrer les pourcentages que le MEQ subventionne, selon les articles et au total pour les différentes catégories de commissions scolaires:

A) Pour l'ensemble des commissions scolaires,

La moyenne des subventions est de 93,37 % au total.

B) Pour les commissions scolaires locales,

La moyenne des subventions est de 92,53 % au total.

C) Pour les commissions scolaires intégrées,

La moyenne des subventions est de 94,39 % au total.

Il est important de noter qu'aux articles I et II, les moyennes varient entre 81,92 % et 110,09 %, tandis qu'à l'article III, les moyennes varient de 55,14 % à 125,78 %.

... 20

Pourcentage subventionné par rapport à la dépense aux articles I, 2, 3 et au Total

MOYENNES

Pour:	L'ensemble des C.S. %	C.S. Locales %	C.S. Intégrées %
Article I:	98,52	97,77	99,05
Article 2:	94,99	93,73	96,43
Article 3:	79,72	78,29	83,30
TOTAL	93,37	92,53	94,39

Commission scolaire / Répartition selon les articles %		Article I	Article 2	Article 3	Total
531	C.S. Bersimis %	103,02	107,09	75,13	98,19
532	C.S. Manicouagan %	97,13	94,34	82,21	94,02
533	C.S. Tadoussac %	104,64	100,58	78,25	98,68
540	C.S.R. du Golfe %	100,38	95,32	70,34	93,27
541	C.S. de Gagnon %	95,65	84,86	83,34	90,41
542	C.S. Louis-Jolliet %	110,09	81,92	83,29	98,19
543	C.S. Port-Cartier %	101,99	86,18	63,62	89,99
544	C.S. Schefferville %	86,95	125,29	75,23	91,28
545	C.S. Sept-Iles %	100,35	87,63	72,48	92,33
546	C.S. Fermont %	101,51	84,17	55,14	87,00
573	C.S. Greater Seven Islands %	91,62	96,51	91,80	92,99
575	Syndics d'écoles pour la municipalité de Baie-Comeau %	88,94	95,95	125,78	94,07
689	C.S. du Littoral %	98,81	100,15	103,03	100

TABLEAU numéro 6

Ce tableau démontre les différents coûts moyens par élève non subventionné.

A) Pour l'ensemble des commissions scolaires,

Le coût moyen est de 303 $.

B) Pour les commissions scolaires locales,

Le coût moyen est de 333 $.

C) Pour les commissions scolaires intégrées,

Le coût moyen est de 252 $.

Les dépenses non subventionnées par élève sont distribuées de 53 $ à 592 $, pour un écart de 539 $.

Dépense NON-subventionné par élève

MOYENNES

Pour:	L'ensemble des C.S. $	C.S. Locales $	C.S. Intégrées $
Article I:			
Article 2:			
Article 3:			
TOTAL	303 $	333 $	252 $

Commission scolaire $ / Répartition selon les articles	Article I	Article 2	Article 3	Total
531 C.S. Bersimis $				76
532 C.S. Manicouagan $				221
533 C.S. Tadoussac $				53
540 C.S.R. du Golfe $				378
541 C.S. de Gagnon $				368
542 C.S. Louis-Jolliet $				85
543 C.S. Port-Cartier $				379
544 C.S. Schefferville $				559
545 C.S. Sept-Iles $				274
546 C.S. Fermont $				592
573 C.S. Greater Seven Islands $				333
575 Syndics d'écoles pour la municipalité de Baie-Comeau $				320
689 C.S. du Littoral $				N/S/P

III

CONCLUSION

Pour le secteur préscolaire, primaire et secondaire, les dépenses effectives totales sont de 96 449 804 $, alors que le niveau subventionné des dépenses est 90 055 182 $, ce qui représente 93,37 % des dépenses pour l'ensemble des commissions scolaires de la région de la Côte-Nord (09)

Dans l'ensemble, il ressort du rapport que pour les commissions scolaires intégrées, le coût total par élève est moins élevé que pour les commissions scolaires locales. Cependant, ces deux (2) catégories de commissions scolaires ont un coût moyen inférieur à la moyenne pour la région. Il y a certainement plusieurs facteurs qui pourraient justifier ces faits. Nous laissons à ceux qui le veulent bien, le choix de faire une étude en ce sens, car nous considérons que cela n'est pas l'objectif premier de ce rapport.